

ACTION 5 - OPTIMISER LES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES

OBJECTIF DE L'ACTION

Assurer la préservation d'habitats favorables en période de reproduction pour le râle

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE L'ACTION

Poursuivre, améliorer l'animation des MAEC sur le territoire

Optimiser le déploiement des MAEC sur les territoires concernés pour l'espèce et son cortège d'espèces associées (retard d'usage, gestion par mosaïque, technique de fauche...).

CONTEXTE ET ENJEUX

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sont actuellement le dispositif majeur utilisé pour préserver le Rôle des genêts. Pourtant, telles qu'elles étaient construites jusqu'à maintenant, elles n'ont pas démontré une efficacité suffisante pour inverser la tendance des effectifs à la baisse. Toutefois le maintien des principaux noyaux reste possible que sur les zones ayant mis en œuvre des MAEC. Plusieurs éléments expliquent ces résultats comme le fait que la contractualisation qui reste volontaire : la présence du râle n'oblige pas l'agriculteur à devoir engager la parcelle en MAEC. De plus, les cahiers des charges résultent la plupart du temps d'un compromis local entre intérêts économiques et environnementaux.

ACQUIS DES PROGRAMMES PRÉCÉDENTS

Il a été développé des MAEC ciblées râle sur de nombreux territoires à enjeu lors de la précédente programmation avec des dates de retard de fauche variables allant du 15 juin à fin août. Pour une partie d'entre elles, elles ont été jugées insatisfaisantes pour répondre aux besoins du râle – fauches avant le 10 juillet par exemple (Cf. annexe 2 sur l'analyse et les propositions faites pour la nouvelle programmation). Au cours de la programmation, il a été créé une MAEC bande refuge également ouverte sur de nombreux territoires à râle mais limitée dans son efficacité car trop restreinte sur la largeur de la bande (9m max alors que 15m sont recommandés).

Dans le cadre de la préparation de la programmation 2023-2027, des documents ont été produits à destination du ministère de l'agriculture. De nombreux échanges ont eu lieu pour faire valoir les enjeux pour l'espèce auprès du ministère de l'Agriculture et un schéma de conservation du râle a été mené dans le cadre d'un projet européen Bird@farmland en 2021-2022, qui vise à faire remonter les enjeux avifaune à la Commission européenne.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Poursuivre, à l'échelle nationale et locale, la sensibilisation aux enjeux de la préservation du râle, et de son cortège auprès des acteurs clefs décisionnaires des politiques agricoles (Ministère de l'Agriculture, Régions, DRAAF, DDT(M)...). En particulier, faire un retour d'expérience sur les dispositifs précédents en mettant en avant ce qui est à conserver et à améliorer pour la prochaine programmation des MAEC.

Veiller à avoir un dispositif MAEC adapté aux enjeux râle :

- un périmètre d'éligibilité adapté pour maintenir les noyaux cantonnés
- un rayon d'action de 500m autour des mâles chanteurs en cohérence avec les indications de la fiche 3. L'articulation des outils MAEC et mesure de protection doit être recherchée afin de maximiser les surfaces couvertes
- une formation des agriculteurs sur les enjeux liés au cortège des espèces prairiales (qui peut être celle imposée dans le cadre de la contractualisation de MAEC, à réaliser dans les deux premières années d'engagement ou complémentaire et réalisée dans le cadre d'autres programmes : PNA, N2000...)
- une reconquête sur les zones favorables en travaillant sur le cortège aviaire nicheur de prairies (Tarier des prés, Courlis cendré, Bruant des roseaux, Bergeronnette printanière...)
- une adaptation du contenu du plan de gestion des MAEC aux exigences écologiques du rôle (techniques de fauche, retards...) et du cortège d'espèces associées
- des budgets suffisants pour atteindre un taux de contractualisation efficace. Le taux de contractualisation est indispensable pour maintenir les habitats.

Mise en œuvre efficace des MAEC. Les agriculteurs et agricultrices présent(e)s sur les zones à enjeu ont le choix de mettre en place ou non ces mesures sur leur exploitation. L'animation du dispositif est donc primordiale pour que les agriculteurs aient connaissance de ces mesures, de ce qu'elles peuvent apporter à leur exploitation mais aussi de l'enjeu pour le rôle et les autres espèces associées. A ce titre, une animation associant les structures agricoles et les structures naturalistes semble pertinente et efficace. L'organisation de sorties de terrain et de réunions d'information sont des bons moyens d'impliquer les agriculteurs et agricultrices dans la démarche et d'enclencher une dynamique sur le territoire.

Les structures animatrices doivent être bien identifiées par les exploitant.es et en mesure de les accompagner sur le long terme dans le suivi technique et administratif de leur engagement. Les échanges entre territoires et la mise en commun des méthodes et expériences des uns et des autres en matière d'animation (méthodes, supports...) est essentielle afin que chaque territoire puisse atteindre ses objectifs de contractualisation.

Travailler à une meilleure application de l'éco-conditionnalité et une amélioration de la mesure MAEC « Protection des espèces » de niveau 1. Le premier, qui contient notamment le respect de la Directive Oiseaux (exigence réglementaire n° 4), reste peu utilisé en France et encore plus sur des espèces comme le rôle. Il peut être un levier d'action sur certains territoires où la mise en œuvre de mesures est plutôt mal accueillie afin d'apporter un poids supplémentaire pour convaincre des agriculteurs et agricultrices. La systématisation de la procédure ne semble pas nécessaire sur tous les territoires mais il faudrait développer cet outil et le faire évoluer si nécessaire en fonction des enjeux et des besoins.

La nouvelle MAEC « Protection des espèces », présente un retard d'usage ou mise en défens (10%). Il semble pertinent de pouvoir avoir la possibilité de préserver le couvert herbacé pendant plus d'un an sans intervention, ce que le PSN ne permet pas dans la programmation 2023-2027. Ces zones sont très prisées par le rôle comme site de refuge et de reproduction pour la première nichée lors de son retour car il permet d'avoir un couvert déjà favorable (végétation haute).

Réaliser et diffuser le contenu d'une formation clé en main pour le réseau sur les enjeux liés au cortège des espèces prairiales (tout agriculteur engagé en MAEC doit assister à une formation au début de son engagement) pour sensibiliser les agriculteurs et d'un vade-mecum sur le plan de gestion pour évoquer les points à traiter dans ce document.

Sensibiliser et/ou favoriser la pratique du pâturage direct (sans fauche préalable) auprès des agriculteurs pour réduire la mortalité des individus.

Réaliser et diffuser des outils de communication à destination des opérateurs de PAEC et agriculteurs comme des plaquettes de présentation de la nouvelle MAEC « Espèce » et mesure de

protection. Créer un espace de stockage partagé afin d'échanger les notices de PAEC et outils utilisés et réaliser un bilan sur le retour d'expérience sur la mise en œuvre des nouvelles MAEC.

Suivre et participer aux échanges sur la structure du futur plan stratégique national pour la PAC.

Dans le cadre de la programmation 2023-2027, des documents ont été produits à destination du ministère de l'agriculture sur les besoins et enjeux du rôle qui sont très liés aux pratiques agricoles (Annexe 2). La participation aux réunions et aux échanges sur la structuration a permis une meilleure prise en compte du rôle mais cela reste insuffisant. Lors de la prochaine programmation, il est important de poursuivre les échanges afin d'améliorer l'efficacité des mesures pour le rôle. La négociation de la nouvelle PAC est une étape importante. Un portage collectif entre différents PNA sur des enjeux similaires devra être recherché pour permettre d'avoir un appui plus conséquent.

LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE

Toute la France sur les zones accueillant ou ayant accueilli du rôle ou présentant des habitats favorables (lien cortège d'espèces prairiales).

INDICATEURS DE SUIVIS ET DE RÉALISATION

Surface avec report au 15/07 au 15/098 ou au 15/09 engagés en MAEC.

Nombre de PAEC imposant la technique de fauche dite « sympa » (annexe 5).

Surface fauchées avec la technique de fauche sympa

Nombre d'échanges sur la politique nationale et locale sur le PSN.

Nombre d'outils de communication réalisés.

LIVRABLES ATTENDUS

Contenu de formation / sensibilisation à destination des agriculteurs et agricultrices

Retour d'expériences sur la programmation 2023-2027 (points d'amélioration, à conserver, évaluation de l'impact sur l'espèce...)

Fiches ou documents : plaquette de présentation des MAEC - Espace de partage en ligne.

ACTEURS ET ORGANISMES MOBILISABLES

Opérateur : structures animatrices du PNA (nationale et régionale) et ministère en charge de l'agriculture. Partenaires : structures porteuses de PAEC, animateurs Natura 2000 concernés, associations de protection de la nature (APN), MASA, collectivités, Parcs naturels, Conservatoires d'espaces Naturels, réserves, OFB, Chambres d'Agricultures, DRAAF.

BUDGET ESTIMATIF ET SOURCES DE FINANCEMENTS MOBILISABLES

Réalisation de contenus ou documents-type à destination des acteurs et retours d'expériences avec échanges sur la prochaine programmation : inclus dans l'animation nationale et régionale

Accompagnement régional et bilan des MAEC par région : inclus dans l'animation régionale

Mise en œuvre de MAEC en faveur du rôle (dont l'animation) : non quantifiable - Etat et Europe (fond FEADER), Natura 2000, Conseils départementaux et régionaux, DRAAF

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Echange en lien avec la nouvelle SNP : 2027 / 2028

Accompagnement et bilan des MAEC national et régional : tous les ans

Réalisation de contenus : 2024 à 2026.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Belghali S, Hercé T., Besnard A. (2021). Synthèse bibliographique sur le Rôle des genêts. Etats des connaissances et retours d'expériences de mesures de protection. Rapport pour la DREAL Pays de Loire et PNA Rôle des genêts.

Green R. E, Tyler G A, Stowe T J, & Newton A. V. (1997). A simulation model of the effect of mowing of agricultural grassland on the breeding success of the corncrake (*Crex crex*). *Journal of Zoology*, 243(1), 81–115.